

LA LETTRE

Le SAGE de la Baie de Saint Brieuc: des actions et des résultats

Les membres de la Commission Locale de l'eau (CLE) m'ont confié en septembre dernier la lourde responsabilité de succéder à Alain CADEC à la présidence de la CLE de la Baie de Saint Brieuc. Je les remercie de la confiance qu'ils m'ont accordée. Ces années de présidence ont été marquées par de nombreuses avancées en faveur de la qualité de l'eau et de la reconquête de nos milieux aquatiques.

Des engagements ambitieux ont été pris, retranscrits dans le SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) approuvé par arrêté préfectoral le 30 janvier 2014. Je souhaite m'inscrire pleinement dans le prolongement du remarquable travail déjà réalisé.

Pour la première fois, la CLE a effectué le bilan complet des actions menées, selon des indicateurs précis, en termes de moyens et de résultats. Ce bilan montre que le territoire s'est résolument mis en mouvement, que la mobilisation des acteurs, notamment agricoles, est au rendez-vous, et que des premiers résultats sont là : un tiers de flux d'azote en moins vers la baie entre 2000 et aujourd'hui, une qualité des eaux de notre littoral qui s'améliore.

L'enjeu de la période à venir sera de définir la suite des actions : poursuivre ce qui marche et tenter d'améliorer nos points faibles.

Le pari qui a été fait au lancement du SAGE, il est possible de dire aujourd'hui qu'il peut être gagné. Ce premier bilan montre que nous en sommes capables si nous poursuivons dans cette voie. Sans crier dès aujourd'hui victoire, il y a vraiment de quoi se réjouir : il devient possible d'imaginer que d'ici quelques années ce territoire soit connu non plus pour l'importance de ses marées vertes mais pour l'ampleur du chemin accompli et les résultats obtenus grâce à la solidarité et à l'ambition partagée de tous ses acteurs.

Jean-Luc BARBO

Président de la Commission Locale de l'Eau de la baie de Saint-Brieuc

Des cours d'eau dont la santé s'améliore

Les objectifs du SAGE

Tous les cours d'eau en bon état en 2027, 5 dès 2015, 3 de plus dès 2021

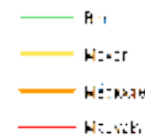


Le bon état écologique des eaux : une eau abondante et saine qui permet une vie végétale et animale riche et variée



En 2014, l'Urne et ses affluents sont pour la première fois depuis le début des évaluations jugés en bon état.

Evaluation 2014 de l'état écologique des cours d'eau :



Un bon état à horizon...

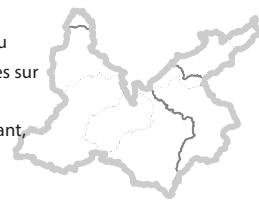
2015

Ic, Gouët, Maudouve, Urne, Evron



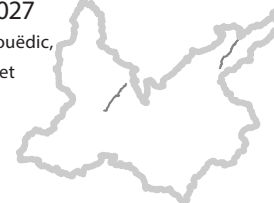
2021

Ruisseau d'Étables sur Mer, Gouessant, Flora



2027

Gouëdic, Islet



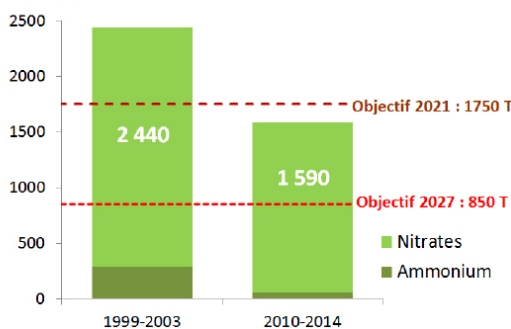
Les objectifs du SAGE

En 2009 les membres de la CLE se sont entendus sur les objectifs de réduction des flux d'azote arrivant en baie permettant de réduire à terme le développement des marées vertes :

- une réduction d'au moins 30 % à échéance 10 ans,
- une réduction d'au moins 60 % à échéance 2027.

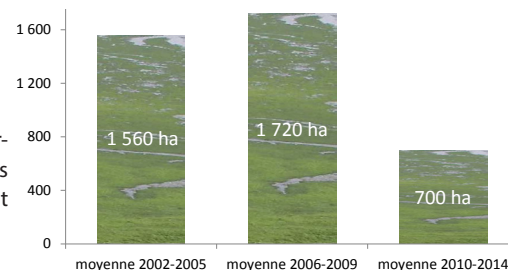
Moins d'azote dans la Baie pour moins d'algues vertes

Tonnes d'azote



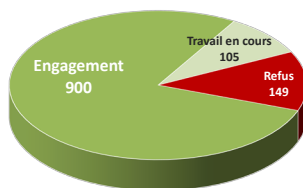
Un premier objectif atteint !

Les quantités d'azote arrivant dans la baie ont baissé de plus de 30 % entre 2000 et 2014. C'est le résultat cumulé des baisses des fuites sous les parcelles agricoles (nitrates) et de la réduction des rejets par les stations d'épuration (ammonium). Les actions doivent se poursuivre pour atteindre l'objectif de 2027 et faire disparaître les marées vertes de la Baie de Saint Brieuc.



Sur les 5 dernières années les surfaces couvertes par les algues dans la baie de Saint-Brieuc et à Binic ont régressé de plus de 50 %.

Une forte adhésion des exploitants agricoles



Plus des trois quarts des 1 154 exploitations agricoles de la Baie de Saint Brieuc se sont engagées dans le Plan de Lutte contre les Algues Vertes.

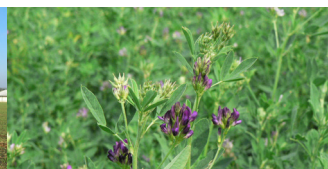
Cette mobilisation doit permettre de généraliser les pratiques* réduisant les risques de fuites d'azote sous les parcelles. Il faut également tirer ces engagements vers le haut en travaillant sur les marges de progrès propres à chaque exploitation.

*Exemples de pratiques se développant sur le bassin versant :

Une fertilisation apportant au bon moment la juste quantité d'azote nécessaire à la croissance de la plante

Le développement de cultures représentant un couvert de longue durée comme les prairies ou la luzerne

La mise en place d'inter-cultures implantées précocement pour piéger l'azote plus efficacement pendant la période hivernale



Echouage important, susceptible de présenter des risques sanitaires, induisant un ramassage



Echouage excessif mais ne présentant pas de risque sanitaire, pas de ramassage.



Echouage naturel suite à un fort coup de vent

Les objectifs du SAGE

50 % des zones humides cultivées doivent être mises en herbe en 2015, 100 % en 2027.

En 2027, 100 % des zones humides doivent être conduites de manière à préserver leurs rôles essentiels à la qualité des eaux et des milieux aquatiques.

☞ La RÈGLE N°4 DU SAGE interdit toute destruction de zones humides par remblaiement, drainage, imperméabilisation...

Les objectifs du SAGE

D'ici 2027, 50 % des achats alimentaires des communes seront issus de fermes locales engagées dans des changements de pratiques agricoles.

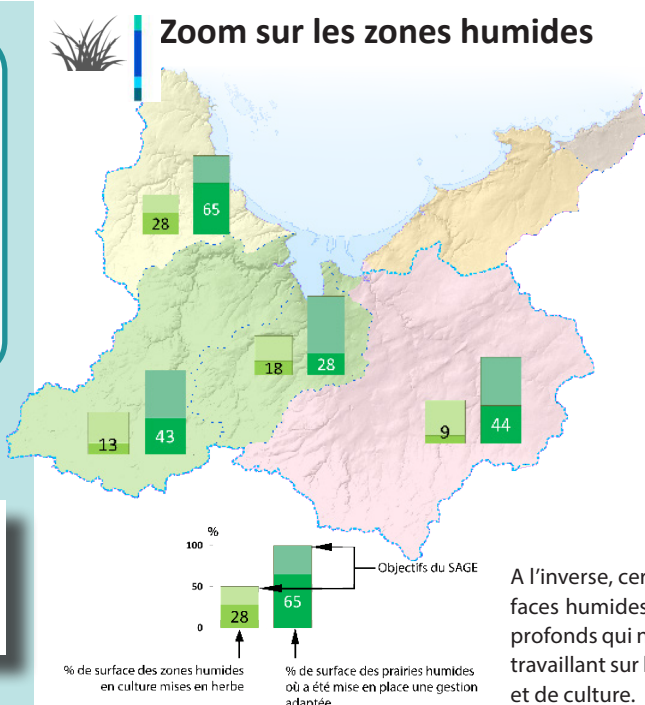
Dans le cadre du programme d'accompagnement du Pays de Saint-Brieuc, les communes peuvent bénéficier gratuitement de journées de formation de leurs cuisiniers, d'ateliers de sensibilisation pour les convives, d'une mise en contact avec le réseau de producteurs locaux ...

Contact : Anne Cécile VERGER
Tel : 02 96 58 08 08
acverger@pays-de-saintbrieuc.org

Le 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne (AELB) augmente sur la période 2016-2018 ses taux d'aide sur les travaux liés à l'assainissement, toutes les communes du territoire sont éligibles.

Contact : Agence de l'Eau Loire-Bretagne,
Délégation Armor Finistère, Zoopôle, ZA du Sabot (Keraïa)
18 B rue du Sabot,
22440 PLOUFRAGAN
Tel : 02 96 33 62 45

Zoom sur les zones humides



Sur les zones humides, l'enjeu est double: ce sont des espaces sensibles où les risques de fuites d'azote sont importants. Ce sont aussi des espaces capables de capter et de transformer une partie des nitrates présents dans les eaux.

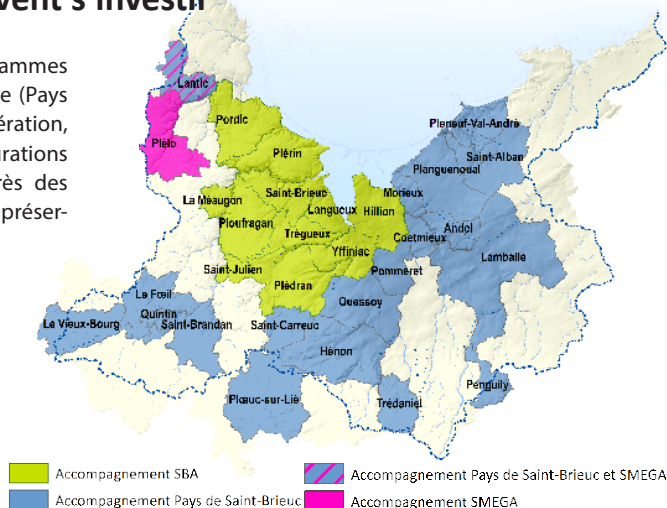
Les engagements des agriculteurs ne permettent pas pour le moment d'atteindre les objectifs du SAGE. Les zones humides concernent souvent de toutes petites surfaces dont la gestion différenciée à l'intérieur des parcelles est difficile à envisager.

A l'inverse, certaines exploitations cultivent de grandes surfaces humides : il s'agit alors d'envisager des changements profonds qui ne peuvent intervenir que sur le long terme, en travaillant sur le foncier, les évolutions du système d'élevage et de culture.

La surface totale de zones humides soumises à une gestion agricole est estimée à 6 360 hectares sur le bassin versant. Entre 2010 et 2014, les exploitants se sont engagé à convertir 163 ha supplémentaires en herbe et à gérer de façon adaptée près de 1 300 ha de prairies humides existantes

Valorisation des produits issus des fermes engagées: les collectivités doivent s'investir

Depuis plusieurs années, des programmes d'actions sont menés sur le territoire (Pays de Saint Brieuc, Saint Brieuc Agglomération, SMEGA) pour encourager les restaurations collectives à s'approvisionner auprès des fermes du territoire engagées pour préserver la ressource en eau.



En 2015, plus de 70 % des communes du Pays de Saint Brieuc se sont engagées dans cette démarche. Toutefois la part en valeur des produits 'Baie de Saint-Brieuc' dans les menus reste faible et l'engagement des collectivités doit se renforcer afin d'atteindre les objectifs fixés.

Assainissement

L'amélioration des performances des systèmes d'assainissement du bassin est essentielle pour atteindre les objectifs de bon état des cours d'eau et des plans d'eau où s'accumule le phosphore issu de leurs rejets. Leur bon fonctionnement est crucial également pour la qualité bactériologique des eaux littorales.

Entre 2010 et 2014, 6 stations d'épurations du bassin ont été fermées et les eaux usées transférées vers des stations plus performantes telles que celles de Lamballe, Saint-Brieuc et Châtaudren.

Entre 2005 et 2014, des travaux importants ont été effectués sur les stations du territoire. Les principaux sujets sont aujourd'hui l'avenir des lagunes des petites communes en grande partie surchargées et l'amélioration de la collecte des eaux usées afin d'éviter les déversements lors des épisodes pluvieux (près de 80 % des stations du bassin connaissent des problèmes de surcharge hydraulique).



Les objectifs du SAGE

Pas plus de pesticides dans les cours d'eau que l'on en tolère dans l'eau potable

(soit moins de 0.5 µg/l toutes molécules confondues et 0.1 µg/l par molécule)

Les objectifs du SAGE

100 % des sites de baignade au moins en qualité suffisante dès 2013 et 85 % en qualité «bonne»

Pourquoi des plages ont-elles été fermées cet été?

La plupart des maires, gestionnaires des sites de baignade, se sont engagés dans une *gestion active* : en cas de risque de pollution, le site de baignade est préventivement fermé pour éviter tout risque de contamination. Une pluie importante (+ 10 mm) déclenche cette fermeture préventive lorsque les réseaux risquent de déborder. Des analyses sont réalisées très rapidement pour confirmer ou non la pollution et en rechercher précisément les sources..



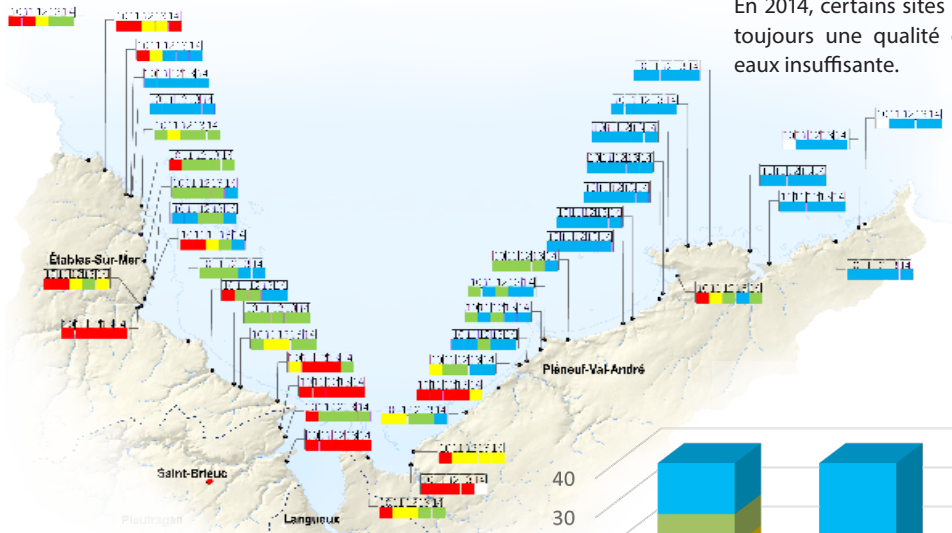
La contamination par les pesticides, une responsabilité partagée

Des pics de contamination par les pesticides sont encore observés sur tous les cours d'eau. Ils sont nettement plus marqués et plus fréquents sur les cours d'eau de l'est du territoire (l'Évron, le Gouëssant et l'Islet) avec parfois plus de 20 molécules différentes détectées. Ces molécules sont issues de produits utilisés par les agriculteurs, les collectivités, les particuliers et les entreprises.

Au premier janvier 2017, la vente libre de produits phytosanitaires aux particuliers sera interdite, ainsi que l'usage de ces produits sur les espaces publics. Les bassins versants accompagnent les collectivités dans ces nécessaires évolutions et sensibilisent les particuliers.



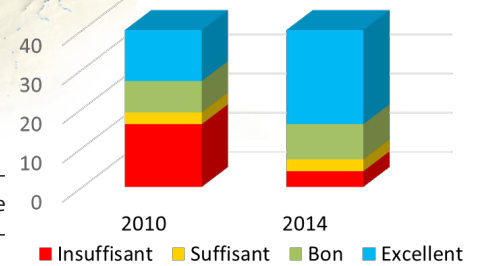
Des eaux de baignades qui s'améliorent



En 2014, certains sites ont toujours une qualité des eaux insuffisante.

Pourtant, la situation s'améliore nettement...

26 plages de la Baie ont des eaux de baignade d'excellente qualité contre seulement 14 en 2010. Dans le même temps, le nombre de sites en qualité insuffisante est tombé de 15 à 5.



En 2016...

Une évolution nécessaire du portage des politiques territoriales de l'eau

Dans le cadre de la réforme territoriale, de l'évolution des contours et des compétences des collectivités, les SAGE «Baie de Saint-Brieuc», «Baie de Lannion» et «Argoat Trégor Goëlo» ont engagé une réflexion conjointe sur l'organisation et le portage des actions nécessaires pour atteindre les objectifs des SAGE.



Un outil au service des communes : la charte communale

Cet outil est mis en place par le SAGE et les bassins versants afin de retravailler l'ensemble des dispositions du SAGE qui concernent les communes. Il s'agit d'un outil d'accompagnement, d'animation et de suivi de la mise en oeuvre du SAGE qui se veut pertinent et pédagogique. Il sera proposé aux communes à partir de 2016, ce qui leur permettra de faire le point sur leur prise en compte, à leur échelle et pour ce qui les concerne, des enjeux de la gestion de l'eau sur le bassin de la baie.

La poursuite des actions contre les marées vertes en Baie de Saint-Brieuc

La poursuite du Plan de Lutte a été actée par les autorités régionales et nationales. En 2016 devra être construit le projet pour la baie pour la période 2017-2021, en tirant les enseignements de la première période de déploiement des actions.

Un plan de communication pour faire connaître les actions mises en place et les progrès accomplis

En concertation avec les acteurs agricoles, agro-alimentaires, de la gestion de l'eau et du tourisme, l'objectif est de mettre en avant les efforts consentis par tous pour lutter contre le phénomène des marées vertes, montrer le chemin d'ores et déjà parcouru et remobiliser les acteurs dans l'objectif d'une poursuite du Plan.

Retrouvez l'actualité et les documents du SAGE sur le site internet du Pays de Saint-Brieuc :

www.pays-de-saintbrieuc.org



Pour nous contacter :

Pôle d'Équilibre Territorial et Rural du Pays de Saint-Brieuc
Etablissement Public Territorial de Bassin de la baie de Saint-Brieuc

Centre HEMERA ∞ CS 40532
8 rue des Champs de Pies - 22035 SAINT BRIEUC
Tél. 02.96.58.08.08 / contact@pays-de-saintbrieuc.org

Directeur de la publication : Jean-Jacques FUAN, Président Responsable de la Rédaction : Pôle Aménagement et Urbanisme - Crédits photos : Réserve naturelle de la Baie de Saint-Brieuc - PETR Pays de Saint-Brieuc



Projet financé par

